

questions. Selon lui, si l'opposition sait s'organiser à cette fin, un fonctionnaire responsable dans un ministère donné tiendra les questions pour préavis. Encore ce matin, je le répète, quatre ministres qui auraient dû être ici pour répondre aux questions étaient absents, et le premier ministre a demandé à plusieurs reprises aux députés de poser leur question un autre jour.

Nous avons déjà parlé du cas du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En vertu du nouveau système, le ministre des Transports sera absent de la Chambre à six heures le mercredi et ne sera pas obligé d'y revenir avant le lundi suivant. Nous savons que le ministre est pris par des études et entretiens sur la question du logement et qu'il n'est venu à la Chambre qu'une fois cette semaine. Par conséquent, le système du premier ministre, qui semble si logique en théorie, s'effondre dans la pratique.

L'expérience de la semaine passée nous a appris que les ministères ne répondent pas aux questions. Essayer d'obtenir une réponse d'un ministère dont le seul responsable est un ministre suppléant ou un secrétaire parlementaire, c'est comme placer un eunuque dans une maison malfamée.

Deux principes sont ici en cause. L'un est mineur et l'autre concerne le système parlementaire. Nous avons déjà consacré aujourd'hui une ou deux heures à discuter le problème, à propos des crédits du Conseil privé. Si les choses se passent comme l'a indiqué le député de Winnipeg-Nord-Centre et que l'on revise et réforme toute la procédure, on mettra peut-être fin aux critiques négatives dont le système a été l'objet jusqu'ici. Quant au principe mineur, il concerne le fait que la Chambre a décidé, à l'unanimité, de charger un comité de la procédure de réviser le Règlement au complet. Or, c'est le lendemain qu'on a introduit arbitrairement ce système de rotation des ministres, ce qui n'a pas contribué à engendrer la confiance et le respect dus au cabinet.

Cela m'amène à considérer le principe général de l'efficacité. D'après le raisonnement du président du Conseil privé, s'il s'agit d'une question de chiffres, nous n'aurions souvent besoin, à la Chambre, que du premier ministre. Si nous étendons la logique du président du Conseil privé jusqu'à sa conclusion finale, il y aura à la Chambre des jours où un, deux ou peut-être trois ministres au plus seront pris dans un véritable feu croisé et où le premier ministre, en tant qu'ultime responsable du gouvernement, devra rendre compte.

[M. Nowlan.]

• (3.10 p.m.)

Il y a quelque chose d'autre qui s'adresse au président du conseil privé et découle de certaines discussions qui ont pris place aujourd'hui. Étant député et juriste professionnel, il sait qu'il existe toutes sortes de règles. Nous avons entendu parler de la disposition relative à la grève perlée. Je pense qu'en dépit des règles du droit il doit exister, pour l'exercice efficace de la justice, une certaine confiance entre les protagonistes. La justice règne au tribunal parce que les deux avocats ont un respect mutuel, né de leur expérience des procès. Ainsi, ce même principe doit nous guider à la Chambre.

Sans aucun doute, le gouvernement a assez de représentants à la Chambre pour écraser toute opposition. Un député a mentionné le ridicule. Il est parfois nécessaire pour l'opposition de se servir de cette arme pour se défendre. Toutefois, à mon avis, si nous voulons atteindre certains des objectifs auxquels songe le président du Conseil privé, il faut qu'il y ait une certaine confiance et un certain respect mutuel entre les députés des deux côtés de la Chambre, afin qu'ils puissent discuter le pour et le contre de divers problèmes et de diverses propositions sans s'engager dans une lutte politique incessante. Je ne veux pas dire que la période des questions n'est pas une arène politique où la victoire et l'échec dépendent des réponses obtenues. Toutefois, après cet essai d'une semaine, comme la période des questions a vraiment dégénéré, et étant donné les remarques faites par le ministre ce matin et le désir exprimé par le comité du Règlement que nous examinions toutes ces règles, nous devrions, à mon avis, essayer de renforcer le respect et la confiance entre les députés lorsque nous tentons des expériences de temps en temps au lieu de dire arbitrairement que nous procéderons d'une certaine façon parce que cela a été décidé.

J'estime que cette formule a échoué. Nous devons, dans cette nouvelle législature comptant 97 nouveaux députés, établir respect et confiance entre les députés des deux côtés, car nous visons très souvent les mêmes objectifs. Ce climat de respect ne saurait exister si on décide arbitrairement ou unilatéralement de lancer une initiative inopportune dans le cadre de la réforme de la procédure parlementaire.

M. Mongrain: J'ai écouté très attentivement mais je ne puis trouver d'explication satisfaisante—ou, du moins, qui me satisfasse, du